

Décision n° 2022-01-AO portant subdélégation de signature de Madame Alessia LEFEBURE, directrice de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers, aux directrices, directeurs, directrices adjointes et directeurs adjoints d'unités de recherche rattachées à l'école interne Institut Agro Rennes-Angers

**La directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers)**

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 9, 11, 12, 24, 28 et 30 ;

Vu la décision n°2021-13-IA du 13 juillet 2021 portant nomination de Madame Alessia LEFEBURE en tant que directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST ;

Vu la décision n°2021-14-IA du 13 juillet 2021 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Alessia LEFEBURE, directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST;

Vu l'avis favorable de la directrice générale ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> – Champ de la subdélégation**

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à :

- Monsieur Hervé DANIEL, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE/ESA, Biodiversité, Agroécologie et Aménagement du Paysage (BAGAP) ;
- Monsieur Philippe LEGRAND, directeur de l'unité propre de recherche Biochimie de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers ;
- Monsieur Patrice CANNAVO, directeur de l'unité propre de recherche Environnement PHysique de la plante HORTicole (EPHOR) de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers ;
- Monsieur Olivier LE PAPE, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE/IFREMER, Dynamique et durabilité des écosystèmes (DECOD) ;
- Madame Nathalie NESI, directrice de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE/Université de Rennes 1, Institut de Génétique, Environnement et Protection des Plantes (IGEPP) ainsi qu'à Monsieur Bruno JALOUX, référent de cette même unité pour l'école interne Institut Agro Rennes-Angers ;
- Madame Mathilde BRIARD, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE/UA, Institut de Recherche en Horticulture et Semences (IRHS) ;
- Madame Vanessa LOLLIVIER, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE, Physiologie, Environnement et Génétique pour l'Animal et les Systèmes d'Élevage (PEGASE) ;
- Monsieur Christian WALTER, directeur de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE, Sol, Agro et hydrosystème, Spatialisation (SAS) ;
- Monsieur Damien ROUSSELIÈRE, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE, Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires – Laboratoires d'Études et de Recherches en Économie (SMART-LERECO) ;
- Thomas Croguennec, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche école interne Institut Agro Rennes-Angers/INRAE, Science et Technologie du Lait et de l'Œuf (STLO) ;
- Monsieur François HUSSON, référent de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers dans l'unité mixte de recherche – CNRS, université de Rennes 1, université Rennes 2, ENS Cachan, INSA Rennes, école interne Institut Agro Rennes-Angers, Institut de Recherche en Mathématique de Rennes (IRMAR) ;
- Madame Christine LARGOUET, référente de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers dans l'unité mixte de recherche Université de Rennes 1-CNRS-Insa de Rennes-ENS Cachan, Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) ;

- Madame Fabienne JOLIET et Monsieur Philippe BOUDES, référents de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers dans l'unité mixte de recherche CNRS, Universités Angers, Nantes, Caen, Le Mans, Rennes 2, Espaces et sociétés (ESO) ;

à l'effet de signer tous les actes, décisions et attestations dans les domaines suivants :

a) En matière de gestion des personnels de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers :

- les ordres de mission ponctuels en France métropolitaine pour les personnels exerçant tout ou partie de leurs fonctions au sein de leurs unités respectives et les états de frais de déplacements correspondants.

b) En matière de budget pour le seul budget propre intégré de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget de fonctionnement de leurs unités respectives pour l'école interne Institut Agro Rennes-Angers inférieurs à 4000 € HT par bon de commande.

### **Article 2 – Date d'effet**

La présente subdélégation prend dès publication.

### **Article 3 – Publication**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers dans la rubrique actes réglementaires.

### **Article 4 – Exécution**

La secrétaire générale de l'école interne Institut Agro Rennes-Angers est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 12 janvier 2022

La directrice

**Signé**

Alessia LEFEBURE